



## Groupe UDC Haute-Sorne

### Question écrite UDC

#### Gestion de la masse salariale dans l'administration communale de Haute-Sorne : demande de renseignements

M. le Président, M. le Maire, Mmes et MM. les conseillers communaux, chers collègues,

La gestion d'une commune est un exercice difficile et tient souvent de l'équilibriste. En tant que membre de la Commission des finances depuis plusieurs années, j'ai pu apprécier la complexité du domaine. Les salaires d'une administration représentent une partie non négligeable des charges et à ce titre, la gestion de la masse salariale et les techniques mises en place afin d'optimiser celle-ci peuvent être un instrument déterminant. Hors de toute polémique politique (et en tenant compte bien entendu de la protection des données), je saurais gré au Conseil communal de fournir les renseignements suivants :

1. Quel est le cadre légal de la gestion de la masse salariale en Commune de Haute-Sorne ?
2. Existe-t-il une grille salariale propre à notre Commune ?
3. Chaque fonction au sein de l'administration a-t-elle un descriptif de fonctions / tâches correspondant ?
4. Des entretiens individuels du personnel sont-ils menés ? si oui, par qui et à quelle fréquence ?
5. Existe-t-il au sein de la Commune un projet pour introduire une notion de MbO (gestion des ressources humaines par objectifs, reliés à un score par points) ou cet instrument existe-t-il déjà ?
6. Existe-t-il des études comparatives inter-communales au sujet de ces charges avec éventuellement des ratios (p. ex. ratio nbre de fonctionnaires/habitant) au sein de l'Office des communes ?

Je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

Undervelier, le 9 décembre 2024

Pour le groupe UDC, Michel Lando